



**ARZON  
CAMPINGS**



**Camping Municipal Le Tindio \*\*\***

2, rue de Bilouris – Kerners – 56640 – ARZON

Tel : 02 97 53 75 59 – E-Mail : [letindio@arzon.fr](mailto:letindio@arzon.fr)

Web : [www.camping-golfedumorbihan.com](http://www.camping-golfedumorbihan.com)

## CONTRAT DE LOCATION CHALETS

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

## DATES DE SEJOUR SOUHAITEES

Arrivée le / /2018 à partir de 16h00 départ le / /2018 avant 10h00

● Chalet Cannelle 2/4 personnes 26.5m<sup>2</sup>

● Chalet Origan 4/6 personnes 35m<sup>2</sup>

### Les options :

- Animal (aux) acceptés dans le respect de la loi. Si oui indiqué le nombre \_\_\_\_\_ (4.80€/animal/nuit)
- Draps (jetables) Lit Double : 12.00€  Nbre : \_\_\_\_\_ Lit simple : 8.00 €  Nbre : \_\_\_\_\_
- Ménage fin de séjour : 65.00 €
- Kit bébé (offert) merci de préciser vos besoins : \_\_\_\_\_
- Vous êtes membre de la FFCC\* merci d'indiquer votre n° de carte de membre : \_\_\_\_\_  
\* remise de 5% à 10% sur la location d'un chalet (remise appliquée uniquement sur présentation de la carte de membre).
- Vous utilisez les services des ports et mouillages communaux\*\* merci de nous transmettre une copie de votre contrat de passage plaisancier. (\*\* remise de 5% sur la location d'un chalet)

### Liste des personnes séjournant dans le chalet :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Sexe

### Comment avez-vous connu le camping ? :

Site internet du camping  autres site internet  office de tourisme  Bouche à oreilles  avis voyageurs  Guide

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi notre camping ? : Pour sa situation  le prix  rejoindre de la famille ou des amis  pour participer à une manifestation (culturelle ou sportive)  Le Label Camping Qualité  Le Label Tourisme et Handicap  autres  préciser

## MODE DE REGLEMENT DE L'ACOMPTE

Acompte (20% du total du séjour)	
Assurance Annulation (facultative) : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Si oui, nombre de nuits _____ X 2.10 € =
Total à verser	

Réglé par : chèque bancaire (à l'ordre du Trésor Public)  chèques vacances :  par carte bancaire



Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location ainsi que des tarifs. Si ma demande est acceptée par le gestionnaire du Camping municipal Le Tindio, un courrier de confirmation me sera adressé. Sinon cet acompte me sera retourné.

A : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## Article 1 : Réservation et paiement

Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur du Camping Municipal Le Tindio\*\*\* et des conditions énoncées ci-après. Toute location est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée. En cas de litige le tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

La réservation n'est effective qu'après signature du contrat de location, confirmation et encaissement de l'acompte et assurance annulation par le gestionnaire.

- A la réservation : acompte de 20% du total du séjour par chèque bancaire, chèques vacances ou carte bancaire (paiement par téléphone ou via notre site internet)
- A l'arrivée : encaissement du solde du séjour et de la taxe de séjour intercommunale (0.55 € due par nuit et par personne de 18 ans et plus) Remise du dépôt de garantie (150€) par chèque ou par carte bancaire. Le montant total du séjour est payable à l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.
- Au départ : un état des lieux de sortie est réalisé par nos services en votre présence de préférence. Restitution de la caution. Nous nous réservons la possibilité de prélever une partie du montant de la caution dans le cas d'une remise en état nécessaire (ex : ménage) Le solde de la caution sera restitué soit par carte bancaire soit par virement bancaire.

## Article 2 : Annulation séjour réservé

- Obligatoirement par écrit
- En l'absence écrit du loueur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée ou annuler son séjour, le paiement intégral de la location demeure exigé.
- En cas d'annulation vous resterez nous devoir les frais de location et d'assurance, à titre d'indemnité de rupture de contrat. Si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée l'acompte est perdu. Si vous annulez moins de 31 jours avant la date d'arrivée le séjour reste intégralement dû. Pour pallier à ses risques, le camping vous propose une assurance annulation qui vous est vivement recommandée et qui doit être souscrite au moment de la réservation sur le contrat de location. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiquée, selon les conditions prévues au contrat. Par conséquent, si vous décidez de ne pas souscrire d'assurance annulation, vous vous engagez à ne pas demander de remboursement au camping en cas d'annulation de séjour.

## Article 3 : Horaires d'arrivée et départ

Arrivée à partir de 16h et départ avant 10h00. La prolongation de séjour est possible sur demande et en fonction de nos disponibilités.

En cas d'arrivée retardée merci d'avertir la réception dès que possible.

## Article 5 : animaux domestiques

Nos amis les animaux sont admis dans nos locations moyennant une redevance par nuit et par animal. Ils devront être vaccinés (antirabique à jour) tatoués ou pucés. Le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée. A cette occasion nous vous rappelons qu'en application de la loi 99-5 du 6 janvier 1999, les chiens de première catégorie sont interdits dans l'enceinte du camping, et les chiens de deuxième catégorie acceptés toujours muselés et tenus en laisse par une personne majeure, sur présentation du permis de détention.